

DIVISION FINANCIERE

DIFIN/06-344-369 du 6/03/06

PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2005

Destinataires : Chefs d'établissement et gestionnaires en EPLE

Affaire suivie par : Mme PARE - Bureau du contrôle de gestion des EPLE
Tel : 04 42 91 72 88

Conformément aux dispositions de [l'article 138 du Code des marchés publics du 7 janvier 2004](#) et de [l'arrêté du 27 mai 2004 \(JO du 8 juin 2004\)](#), les acheteurs publics sont désormais dans l'obligation de publier la liste de l'ensemble de leurs marchés publics dont le seuil a atteint 50 000 € HT au cours de l'année 2005, et ceci avant le 31 mars 2006.

Ces marchés publics passés par les EPLE doivent être classés par type de marchés, à savoir Travaux, Fournitures, Services et par Tranche de prix,

De 50 000 € HT à 89 999 € HT
De 90 000 € HT à 149 999 € HT
De 150 000 € HT à 229 999 € HT.

Les mentions obligatoires à retenir sont : *l'objet du marché, la date du marché, le nom du titulaire le code postal.*

Le BA spécial n° 144 du 29 novembre 2004 « Achat public en EPLE » explicite ces informations (page 51).

Je vous rappelle à cette occasion la création en 2006 d'une nouvelle tranche à laquelle seront assujettis les marchés compris entre 20 000 € HT et 49 999 € HT.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.